

# Emblèmes & logos combinés du patrimoine mondial



**UNESCO**  
**Secteur de la culture**  
**Unité de services communs aux Conventions**  
**(CLT/CCS)**

# Pourquoi utiliser le logo?



- Identification immédiate
- Réseau mondial
- Identité commune
- Renforcement de l'image de marque



## Utiliser correctement un emblème identique et commun contribue à:

- **Véhiculer une meilleure information**
- **Permettre une meilleure orientation**
- **Susciter la curiosité**





United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization



Angkor  
inscribed on the  
World Heritage List in 1992



# Différents logos et emblèmes

## Pour différents utilisateurs

## Et différents usages



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



World  
Heritage  
Convention

Convention  
du patrimoine  
mondial

# I – Le logo de l'UNESCO



# Charte graphique officielle

Le temple



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Organización  
de las Naciones Unidas  
para la Educación,  
la Ciencia y la Cultura

Организация  
Объединенных Наций по  
вопросам образования,  
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة  
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、  
科学及文化组织

+ La ligne de pointillés

+ Le nom complet de l'Organisation

# Le logo de l'UNESCO est régi par: les Directives concernant l'utilisation du nom, de l'acronyme, du logo et des noms de domaines internet de l'UNESCO

English - Español - Русский - العربية - 中文

Google™ Recherche personnelle ok

UNESCO | Education | Sciences naturelles | Sciences sociales et humaines | Culture | Communication et information | Service de presse



## UTILISATION DU NOM ET DU LOGO DE L'UNESCO

UNESCO » Nom et logo

A- A+ [print] [mail]

### Nom et logo

Questions graphiques

Principes généraux

Informations pratiques

Contacts

### 2014 Conférence mondiale EDD

Accueil

Sur la conférence

L'EDD après 2014

Informations pratiques

### 8e Forum des Jeunes 2013

Forum des jeunes 2013

### Utilisation du nom et du logo de l'UNESCO

L'utilisation du nom et du logo de l'UNESCO, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture est soumise à des règlements définis par les organes directeurs de l'Organisation.

Ce site présente :

- Les questions graphiques
  - Présentation des éléments du logo qui varient en fonction de son utilisation
- Les principes généraux
  - Autorisation pour l'utilisation du nom et du logo de l'Organisation
  - Autorités habilitées à délivrer cette autorisation
  - Protection du logo
  - Documents de référence
- Les informations pratiques
  - Procédures à suivre pour demander l'octroi du nom du logo en fonction des différentes circonstances.

Ces pages sont mises à jour régulièrement. Vos commentaires et suggestions permettront de les enrichir.



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Organización  
de las Naciones Unidas  
para la Educación,  
la Ciencia y la Cultura

Организация  
Объединенных Наций по  
вопросам образования,  
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة  
للترربية والعلم والثقافة

联合国教育、  
科学及文化组织

### RESSOURCES UNESCO



Multimédia



Conventions & recommandations



Publications



Statistiques

consultable en ligne:

<http://www.unesco.org/new/fr/name-and-logo/>



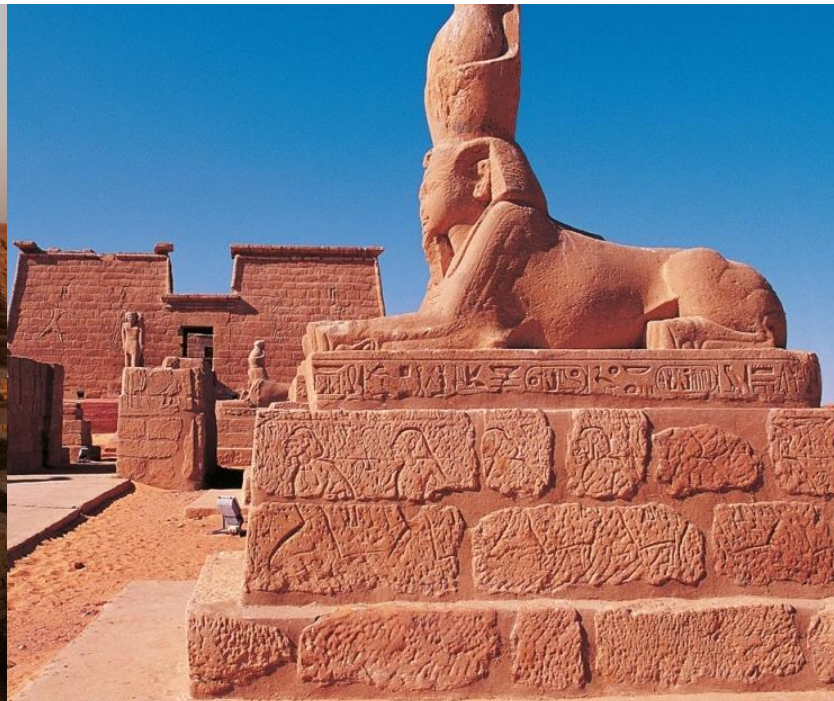
Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

- **Le temple de l'UNESCO est pour les usages traitant de sujets généraux**
- **Il est géré par le Secteur des Relations extérieures et de l'Information du public, Division de l'Information du public (ERI/DPI)**
- **Contact Ms Jinchai CLARKE:**  
[j.clarke@unesco.org](mailto:j.clarke@unesco.org)
- **Tout projet d'utilisation doit lui être soumis avant réalisation**





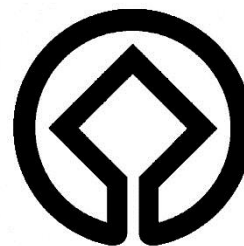
## II – Emblèmes et logos du patrimoine mondial



# 1 – L’emblème du patrimoine mondial



M. Michel Olyff, créateur de l’emblème



- Adopté en 1978
- Symbole de de l’interaction entre l’Humain et la Nature
- Défini au **Chapitre VIII** des *Orientations pour la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*

# L'emblème du patrimoine mondial

(seul)



## Peut être utilisé pour:

- Des supports de communication de tailles réduites  
(ex: autocollants, flyers, stylos, pin's, clefs usb gratuits...)
- Des panneaux d'indication routière  
(ex: panneaux jalonnant les différents itinéraires menant au site...)
- Des balises à l'intérieur du site  
(ex: bornes, signaux, balises pour des routes, des chemins, circuits piétonniers, des bâtiments...)
- Des produits de communication soumis à la vente\*  
(tous produits/souvenirs vendus...)

# Utilisation de l'emblème

## Extraits des *Orientations* Chap. VIII

**VIII.E, 275, a)**: « L'emblème doit être utilisé pour tous les projets nettement associés à la mission de la *Convention*, [...], afin de promouvoir la *Convention*. »

**VIII.E, 275, b)**: « [...] Les principaux critères d'approbation doivent être la valeur éducative, scientifique, culturelle ou artistique du produit proposé en rapport avec les principes et valeurs du patrimoine mondial »

**et**

« L'autorisation ne doit pas être donnée de manière routinière pour apposer l'emblème sur des produits qui n'ont aucune valeur éducative, ou une valeur éducative extrêmement faible, comme les tasses, tee-shirts, pins et autres souvenirs touristiques. »

**VIII.E, 275, d)**: « Excepté lorsque cela est autorisé conformément à ces principes, il n'est pas légitime que des entités commerciales utilisent l'emblème directement sur leurs propres matériels pour montrer qu'elles soutiennent le patrimoine mondial. »

# \*Usage commercial de l'emblème

## Extraits des *Orientations* Chap. VIII

**VIII.E, 275, b):** « Une décision d'approuver l'utilisation de l'emblème doit être fortement liée à la qualité et la teneur du produit [...] »

**VIII.E, 275, h):** « Lorsque des retombées commerciales sont attendues, le Secrétariat devrait s'assurer que le Fonds du patrimoine mondial reçoit une juste part des revenus [...] »

**Et**

« Les autorités nationales sont aussi invitées à s'assurer que leurs biens ou le Fonds du patrimoine mondial reçoivent une juste part des revenus [...] »



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization



The Slave Route:  
Resistance, Liberty, Heritage

## 2 – Les logos combinés

**L'UNESCO a développé plusieurs logos combinant :**

1. Le temple de l'UNESCO sur la gauche
2. Le nom complet de l'Organisation
3. La ligne verticale de pointillés
4. Le logo secondaire (Conventions, programmes, etc.)
5. Diverses mentions



**Pour le patrimoine mondial, les logos combinés comprennent:**



Egyesült Nemzetek  
Nevelésügyi, Tudományos és  
Kulturális Szervezete

Organizácia  
spojených národov pre  
výchovu a vzdelávanie,  
vedu a kultúru



Novohrad-Nógrád  
UNESCO  
Globális Geopark

Novohrad-Nógrád  
UNESCO  
globálny geopark

# Logos spécifiques

## Chaque site du patrimoine mondial a son logo propre

- I. Ce logo est **exclusivement destiné** à l'usage des autorités officielles de gestion du site
- II. Il peut être utilisé pour tous les supports de communication et d'information **gratuits** (brochures, dépliants, posters, plans, cartes, autocollants, papier à entête, cartes de visite, panneaux routiers, entrée de site, sortie de site etc.)
- III. Il ne peut pas être apposé sur des produits destinés à la **vente**
- IV. Ce logo **ne peut être modifié d'aucune façon** (proportions, couleur, police de caractère, usage partiel, etc.)
- V. Une **maquette** doit être soumise à CLT/CCS pour **validation** avant impression.



Palais royal d'Athènes  
inscrits sur la Liste du  
patrimoine mondial  
en 1982



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

## Ce logo est créé et fourni :

- ✓ Par les services de l'UNESCO exclusivement
- ✓ Sur demande officielle adressée par email à CLT/CCS ([b.blanchard@unesco.org](mailto:b.blanchard@unesco.org)) et fournissant une présentation détaillée du projet
- ✓ En français, anglais, espagnol + la langue nationale du pays

- ✓ En format pdf vectorisé  
(permettant tous les travaux graphiques en très haute résolution quelque soit la taille du support)





# Règles régissant les logos combinés

## Dates clés:

- 2007: réglementés par les *Orientations* + les *Directives* de l'UNESCO
- 2010-2014: Groupe de travail pour la révision des *Orientations*
- 2015: *Orientations* révisées + Annexe 14 adoptées par le 39<sup>e</sup> Comité



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture




**Sites palafittiques préhistoriques  
autour des Alpes**  
inscrits sur la Liste du patrimoine  
mondial en 2011


# Règles relatives aux logos combinés



## Extraits de l'Annexe 14 des Orientations



Tableau d'utilisation de l'emblème du patrimoine mondial

annexe 14


AUTORITE DE GESTION D'UN SITE DU PATRIMOINE MONDIAL					
Utilisation et propos	Utilisation		Autorisation		Illustration
	Type de logo que l'autorité de gestion peut utiliser	Utilisation du logo par l'autorité de gestion autorisée par	L'autorité de gestion peut autoriser l'utilisation à	Type de logo que l'autorité de gestion peut autoriser	
Autorité de gestion d'un site du patrimoine mondial (pour contenu relatif au site)					Logo utilisé/autorisé par l'autorité de gestion
<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Publications non commerciales</li> <li>2) Matériels de communication</li> <li>3) Site internet, médias sociaux, applications, etc.</li> <li>4) Produits de communication (t-shirts, sacs, parapluies, etc.) non commerciaux, pour événements spéciaux</li> <li>5) Fournitures</li> <li>6) Plaque, drapeau, bannière</li> </ol>	Logo UNESCO/patrimoine mondial spécifique au site	Commission nationale ou Centre du patrimoine mondial	/	/	 <p>Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture</p> <p>Arrondissement Historique du Vieux-Québec inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1985</p> <p>Le texte en-dessous du nom du site est optionnel.</p> <p>Possibilité de remplacer "inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en" par "patrimoine mondial depuis".</p>

Utilisation et propos	Utilisation		Autorisation		Illustration
	Type de logo que l'autorité de gestion peut utiliser	Utilisation du logo par l'autorité de gestion autorisée par	L'autorité de gestion peut autoriser l'utilisation à	Type de logo que l'autorité de gestion peut autoriser	
Autorité de gestion d'un site du patrimoine mondial (suite)					Logo utilisé/autorisé par l'autorité de gestion
1) Publications non commerciales 2) Matériels de communication 3) Site internet, medias sociaux, applications, etc. lorsque que l'espace est limité 4) Produits de communication (t-shirts, sacs, parapluies, portefeuilles, stylos, etc.) non commerciaux, pour événements spéciaux 5) Plaque, drapeau, bannière	Logo du patrimoine mondial	Commission nationale ou agence ou Centre du patrimoine mondial			 ou

Utilisation et propos	Utilisation		Autorisation		Illustration
Autorité de gestion d'un site du patrimoine mondial (suite)	Type de logo que l'autorité de gestion peut utiliser	Utilisation du logo par l'autorité de gestion autorisée par	L'autorité de gestion peut autoriser l'utilisation à	Type de logo que l'autorité de gestion peut autoriser	Logo utilisé/autorisé par l'autorité de gestion
Signalétique routière, autoroutière	Choix du logo en fonction du type de panneau et de son emplacement: Logo UNESCO/patrimoine mondial complet ou simplifié avec mention du nom du site en dessous	Commission nationale ou Centre du patrimoine mondial	/	/	  <p>Le texte sous le nom du site est optionnel. Possibilité de remplacer "inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en" par "patrimoine mondial depuis".</p>
	Logo du patrimoine mondial	Commission nationale ou Centre du patrimoine mondial			/

Utilisation et propos	Utilisation		Autorisation		Illustration
	Type de logo que l'autorité de gestion peut utiliser	Utilisation du logo par l'autorité de gestion autorisée par	L'autorité de gestion peut autoriser l'utilisation à	Type de logo que l'autorité de gestion peut autoriser	
Autorité de gestion d'un site du patrimoine mondial (suite)					
Utilisation commerciale	Logo UNESCO/patrimoine mondial spécifique au site	Directeur général de l'UNESCO			 <p>Possibilité de remplacer "inscrit sur la Liste du patrimoine mondial" par "patrimoine mondial depuis".</p>
	Logo du patrimoine mondial	Commission nationale			

## Cas particulier: sites en série ou étendus comprenant différents éléments/monuments/lieux

Utilisation et propos	Utilisation		Autorisation		Illustration
Autorité de gestion d'un site du patrimoine mondial (suite)	Type de logo que l'autorité de gestion peut utiliser	Utilisation du logo par l'autorité de gestion autorisée par	L'autorité de gestion peut autoriser l'utilisation à	Type de logo que l'autorité de gestion peut autoriser	Logo utilisé/autorisé par l'autorité de gestion
1) Publications non commerciales 2) Matériels de communication 3) Site internet, médias sociaux, applications, etc. 4) Produits de communication (t-shirts, sacs, parapluies, porte-clefs, stylos, etc.) non commerciaux, pour événements spéciaux 5) Fournitures 6) Plaque, drapeau, bannière	Logo UNESCO/patrimoine mondial spécifique au site précédé de la mention « Xxxx [Nom de l'élément/monument /lieu], partie de »	Commission nationale ou Centre du patrimoine mondial	/	/	Xxxx, partie de   Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture • Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1993

# Exemple d'utilisation du logo combiné

## Plaque inaugurale du site:

- ❖ la plaque devra être placée dans un endroit bien visible des visiteurs, sans nuire à l'esthétique des lieux ;
- ❖ le choix des matériaux et du format, laissés à l'appréciation du site, doivent respecter l'esprit du lieu;
- ❖ l'emblème ou le logo spécifique du site devra y figurer ;
- ❖ le texte devra mentionner la VUE du bien;
- ❖ le texte devra faire référence à la Convention, à l'existence de la Liste du patrimoine mondial, et à la reconnaissance internationale que l'inscription sur cette Liste implique.

Exemple de texte proposé par le Comité à titre de référence :

« Au titre de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, [*nom du bien*] figure sur la Liste du patrimoine mondial. L'inscription sur cette Liste consacre la valeur universelle exceptionnelle d'un bien culturel ou naturel afin qu'il soit protégé au bénéfice de toute l'humanité. »

# Autres logos combinés



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Convention  
du patrimoine  
mondial



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Centre du  
patrimoine  
mondial

UNESCO + Emblème du PM +  
« Convention du patrimoine mondial »

Et

UNESCO + Emblème du PM +  
« Centre du patrimoine mondial »

Sont pour l'**usage exclusif du**  
**Secrétariat** de la Convention



# Mauvais usages

Quelques exemples de logos non officiels ou d'usages non autorisés



Luxembourg – a millenary city with amazing contrasts between cultural heritage and the most modern infrastructure



... ou  
encore...



- Pas d'argent reversé au fond de gestion du site ou du patrimoine mondial
- Pas de contrôle qualité

# Conclusion

- Utilisez très largement les logos existants afin de faire connaître et promouvoir la Convention du patrimoine mondial
- Aidez nous à contrôler les usages abusifs
- Contactez CLT/CCS pour toute information supplémentaire, assistance, validation de projet

Mme Barbara BLANCHARD

Unité Services Communs des Conventions

[b.blanchard@unesco.org](mailto:b.blanchard@unesco.org)